

| Date de convocation | Présent | Dont suppléant | Pouvoir | Absent | Vote pour   | 10 |
|---------------------|---------|----------------|---------|--------|-------------|----|
| 10 juin 2025        | 7       | 1              | 3       | 4      | Vote contre | 0  |
|                     |         |                |         |        | Abstention  | 0  |
|                     |         |                |         |        |             |    |

## DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 17 juin 2025

Sous la présidence de Madame Rachel BURGUY, Présidente du Syndicat des Eaux de la Région Messine

### **Point n°5 – 2025/11 : Budget supplémentaire 2025.**

Le Comité Syndical,

Le budget supplémentaire 2025 consiste à modifier le budget primitif pour y flécher les crédits qui découlent de l'affectation du résultat 2024.

### **Section d'exploitation**

Il est proposé d'affecter en dépenses :

- 200 000,00 € au chapitre 043 (opérations d'ordre intérieur de la section), 1 000 000,00 € au chapitre 042 (dotations aux amortissements) et 300 000,00 € au chapitre 68 (dotations aux provisions et dépréciations) : ces montants visent à effectuer les écritures comptables liées à la reprise de l'actif et du passif de l'ex budget annexe eau potable de la métropole de Metz ainsi que les écritures qui seront à réaliser dans le cadre de la reprise de l'actif et du passif de l'ex-budget du Syndicat des Eaux du Sillon de l'Est Messin (SESEM) ;
- 50 000,00 € au chapitre 67 (dépenses exceptionnelles) et 50 000,00 € au chapitre 022 (dépenses imprévues) pour faire face à titre prévisionnel ;
- et 15 000,00 € au chapitre 012 (charges de personnel) pour notamment compenser l'augmentation rétroactive des taux de cotisation CNRACL à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Et en recettes :

- 2 298 425,67 € au chapitre 002 (résultat reporté) conformément à la délibération relative à l'affectation du résultat 2024 ;
- 200 000,00 € au chapitre 043 et 100 000,00 € au chapitre 42 pour les mouvements d'ordre budgétaire.

Le nouveau budget 2025 de la section d'exploitation s'élève à 4 890 425,67 €.

### **Section d'investissement**

Il est proposé d'affecter en dépenses :

- 1 045 814,61 € au chapitre 20 (immobilisations incorporelles), 388 597,35 € au chapitre 21 (immobilisations corporelles) et 1 542 580,66 € au chapitre 23 (immobilisations en cours) pour les projets de la programmation pluriannuelle susceptibles d'être engagés avant la fin de l'exercice budgétaire ;
- 600 000,00 € au chapitre 020 (dépenses imprévues) à titre prévisionnel.

Et en recettes :

- supprimer l'emprunt d'équilibre qui avait été constitué lors du vote du budget primitif dans l'attente de l'affectation du résultat soit -4 118 000,00 € au chapitre 16 (emprunts) ;
- 2 000 000,00 € au chapitre 10 (dotations) et 3 811 566,95 € au chapitre 001 (résultat reporté) conformément à la délibération relative à l'affectation du résultat 2024.

Les autres crédits concernent des mouvements d'ordre pour notamment régler la reprise des écritures et amortissements de l'ex-budget eau potable de la métropole de Metz et de l'ex-budget SESEM tel qu'évoqué supra.

Le nouveau budget 2025 de la section d'investissement s'élève à 9 101 992,62 €.

Le budget total 2025 s'élève donc à 13 992 418,29 €.

VU la délibération du comité syndical du 10 décembre 2021 relative au règlement intérieur du SERM ;

VU la délibération n°2025/10 du comité syndical du 17 juin 2025 relative à l'affectation du résultat 2024 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

## **DÉCIDE**

D'ADOPTER ET VOTER le budget supplémentaire 2025 tel que présenté en annexe.

La Présidente,

Rachel BURGUY